

Plaidoyer pour une action climatique citoyenne en Côte d'Ivoire

GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DÉVELOPPEMENT

Plaidoyer pour une action climatique citoyenne en Côte d'Ivoire

© 2025 Groupe de la Banque africaine de développement
Tous droits réservés - Publication 2025

Clause de non-responsabilité
Sauf indication contraire expresse, les constatations, interprétations et conclusions exprimées dans cette publication sont celles des différents auteurs de la publication et ne sont pas nécessairement celles de la Direction de la Banque africaine de développement (la « Banque ») et le Fonds africain de développement (le « Fonds »), du Conseil d'administration, du conseil des gouverneurs, ou des pays qu'ils représentent. Le contenu de cette publication est fourni sans garantie de quelque nature que ce soit, expresse ou implicite, y compris, sans s'y limiter, les garanties de qualité marchande, d'adéquation à un usage particulier, et la non-violation des droits de tiers. La Banque ne fait pas spécifiquement des garanties ou des déclarations quant à l'exactitude, l'exhaustivité, la fiabilité ou la validité actuelle de toute information contenue dans la publication. En aucun cas, y compris, mais sans s'y limiter, la négligence, la Banque sera responsable de toute perte, dommage, responsabilité ou dépense encourue ou subie qui résulterait directement ou indirectement de l'utilisation de cette publication ou de la confiance accordée à son contenu.

PRÉFACE



Dr Eugène AKA AOUÉLÉ

Président du Conseil économique, social, environnemental et culturel

La Côte d'Ivoire connaît une réduction drastique de son stock de ressources naturelles due essentiellement à la forte pression anthropique sur le capital naturel. De nos jours, la problématique du changement climatique est au centre des réflexions scientifiques tant il est évident que la survie de notre planète dépend des efforts d'adaptation et d'atténuation face aux menaces du dérèglement du climat. Malheureusement, la Côte d'Ivoire apparait comme l'un des pays les plus vulnérables face aux risques climatiques en raison de la dépendance de son économie aux ressources naturelles et de sa faible capacité financière à réagir aux aléas climatiques.

Conscient de cette situation de vulnérabilité et des risques associés, le Gouvernement ivoirien a, depuis l'adoption de l'Accord de Paris en 2015, accentué ses efforts de lutte contre le changement climatique par l'amélioration du cadre institutionnel et juridique, l'implication de toutes les parties prenantes nationales et surtout sa participation active dans les processus de négociation internationaux dédiés au changement climatique.

Ainsi, le pays s'est fixé des objectifs ambitieux en matière d'atténuation à travers la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'investissement dans la production et l'utilisation des énergies renouvelables, notamment l'hydraulique, le solaire et la biomasse. En 2019, le gouvernement à travers le Ministère des Eaux et Forêts a mis en place une Stratégie de Préservation, de Reforestation et d'Extension des forêts (SPREF) en vue de recouvrer 20% de sa surface forestière initiale d'ici 2030[1].

En fait, toute l'action climatique ivoirienne est basée sur les résolutions de l'Accord de Paris avec l'élaboration des Contributions Déterminées au niveau National (CDN).

À cet effet, la Côte d'Ivoire a soumis en mars 2022, ses CDN révisées qui prévoient une réduction de ses émissions de GES de 30,41% d'ici 2030 (atténuation) et le renforcement de la résilience dans cinq secteurs très vulnérables au changement climatique (adaptation), en l'occurrence la foresterie, l'agriculture, les ressources en eau, les zones côtières et la santé. En plus de sa stratégie bas-carbone (i.e. CDN), la Côte d'Ivoire est sur le point de finaliser son Plan National d'Adaptation (PNA).

Le présent rapport, qui s'inscrit dans le processus de vulgarisation et d'appropriation des recommandations du "Plaidoyer de l'UCESA pour une action africaine face au changement climatique", est un véritable appel à l'action pour une prise de conscience urgente et collective de l'importance d'adopter une nouvelle approche visant à mieux prendre en compte les besoins réels des citoyens dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques climatiques de la Côte d'Ivoire, notamment la mise en œuvre des CDN et la finalisation du PNA.

Je tiens à renouveler ma gratitude à Monsieur Ahmed Reda Chami, Président de l'Union des Conseils Économiques Sociaux et Institutions Similaires d'Afrique (UCESA) et à la Banque Africaine de Développement (BAD), qui partagent notre conviction selon laquelle la bonne gestion du capital naturel de la Côte d'Ivoire ainsi que la maîtrise du risque climatique doivent devenir des priorités de l'agenda politique et des politiques de développement si le pays veut se maintenir sur le sentier de la résilience, de la croissance accélérée et harmonieuse dans la durée.

[1]POLITIQUE NATIONALE DE PRÉSERVATION DE RÉHABILITATION ET D'EXTENSION DES FORETS, MINISTÈRE DES EAUX ET FORÊTS, 2018.

REMERCIEMENT

La Banque africaine de développement est vivement remerciée pour son appui au projet d'élaboration de ce plaidoyer, dont l'objectif est de contribuer au renforcement de la gouvernance climatique en Côte d'Ivoire, de manière inclusive et juste.
Au niveau de l'UCESA, des remerciements sont adressés au président de l'UCESA pour l'intérêt accordé à ce projet, réalisé sous la direction de MM. Younes Benakki et Moncef Ziani, respectivement Secrétaire général de l'UCESA et rapporteur du groupe de travail de l'UCESA sur l'action climatique.
Ce projet a bénéficié des orientations et de la supervision directe de M. Hachim El Ayoubi, expert senior au CESE Maroc et coordonnateur de la feuille de route de l'UCESA, ainsi que des révisions de Dr Mohamed Behnassi et Mme Noura Bouoidina, experts environnementalistes au CESE Maroc.

RÉSEUME EXÉCUTIF

La Côte d'Ivoire est l'un des pays les plus vulnérables au monde face au changement climatique, classée 144e sur 169 pays considérés (DLCC, 2022). En vue de promouvoir une gouvernance climatique davantage basée sur les besoins réels des citoyens, l'UCESA a réalisé une étude de perception qui a couvert seize pays Africains dont la Côte d'Ivoire. Cette étude sur la Côte d'Ivoire a permis de mettre en exergue la perception du changement climatique et ses conséquences par les citoyens ivoiriens, la faible implication des femmes surtout en milieu rural, le renforcement du rôle de la société civile à l'effet d'améliorer la résilience des populations et des territoires.

Causes du changement climatique

L'UCESA, dans son étude, a mentionné que 54% des citoyens interrogés affirment que les changements climatiques sont causés par la déforestation ou la dégradation des forêts tandis que 48% des individus enquêtés ont mentionné que la pollution et les GES émis par les pays riches sont les causes du changement climatique.
Certaines personnes enquêtées considèrent également, la croissance démographique et les mauvaises pratiques agro-pastorales comme des causes des changements climatiques.
Cette étude a montré une grande variabilité des causes du changement climatique au niveau des populations ivoiriennes.
Cela dénote une insuffisance de l'appréhension des causes du changement climatique de la part des citoyens.

Vulnérabilité des régions et des localités

Toutes les régions géographiques de la Côte d'Ivoire sont vulnérables au changement climatique. Toutefois, certaines localités sont plus exposées aux effets néfastes du changement climatique que d'autres. Il s'agit, notamment du littoral en raison du problème de l'érosion côtière avec des points « chauds » comme la ville d'Abidjan, et plus précisément, la commune de Port-Bouët qui abrite d'importantes infrastructures telles que le Port autonome d'Abidjan et l'aéroport international Félix Houphouët-Boigny. D'autres localités à risque comprennent : la ville de Grand-Lahou et ses villages environnants à l'instar de Lahou-Kpanda et Groguida ; la sous-préfecture de Jacqueville et ses villages voisins comme Mambé Eiminkoa-Jacqueville ; et la sous-préfecture de Grand-Bassam avec le village d'Azuretti. Par ailleurs, les régions de l'ouest et du sud-ouest sont également vulnérables du fait de leur potentiel important en termes de production cacaoyère et plusieurs autres cultures de rente comme le café, l'hévéa et le palmier à huile.

Recommandations formulées

L'étude a permis de formuler plusieurs recommandations dont certaines sont ici mentionnées :

Promouvoir l'adoption de la loi sur les changements climatiques et les décrets de mise en œuvre qui prévoient la création d'une Commission Nationale sur les Changements Climatiques (CNCC). Cette commission serait un forum de concertation réunissant des acteurs issus de divers secteurs publics, privés et organisations de la société civile. Les décrets prévoient également la création du Groupe d'experts nationaux sur l'évolution du climat (GENEC), un organisme scientifique destiné à orienter les décisions politiques.

Développer des stratégies de promotion de l'implication des femmes aux différentes prises de décisions au niveaux national, local afin de bénéficier des ressources des initiatives liées aux changements climatiques car elles sont les agents du changement qui font également partie de la solution vers un futur durable.
Pour ce faire, les femmes doivent être consultées, informées et intégrées impérativement aux débats sur les changements climatiques à l'échelle, locale, nationale et internationale afin d'inscrire définitivement la dimension du Genre dans l'Agenda politique de lutte contre le Changement climatique.

Contribuer à une mobilisation à l'échelle nationale de ressources matérielles et financières pour avoir une vision partagée avec l'adaptation, l'atténuation et le transfert de technologies afin de pallier les différents problèmes liés au changement climatique.

Réaliser des études spécifiques auprès des communautés locales en vue de recueillir les solutions endogènes innovantes afin d'encourager la co-construction des alternatives de lutte contre les changements climatiques dans l'ancrage territorial.

Mettre en place, en urgence, un cadre réglementaire et institutionnel sur les Marché et non-Marché Carbone en Côte d'Ivoire pour mobiliser les investissements étrangers additionnels de financement de projets bas carbone mais également aider le pays à rehausser son ambition climatique dans le cadre de ses Contributions Déterminées au niveau National (CDN).

TABLE DE MATIÈRES

PRÉFACE
RÉSUMÉ EXÉCUTIF
REMERCIEMENTS
TABLE DES MATIÈRES
LISTE DES ACRONYMES/ABRÉVIATIONS

1. CONTEXTE

2. CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PERCEPTION DES CITOYENS IVOIRIENS

2.1. Profil climatique de la Côte d'Ivoire

2.2. Perception des citoyens ivoiriens selon l'étude de l'UCESA

3. ANALYSE DE LA CORRÉLATION ENTRE L'ÉTUDE SUR LA PERCEPTION DES CITOYENS ET LES DOCUMENTS POLITIQUES ET L'ÉTAT DE VULNÉRABILITÉ DU PAYS

3.1. Corrélation entre l'étude sur la perception des citoyens et les documents de politique climatique

3.2. Vulnérabilité du pays

3.2.1 Vulnérabilité du littoral

3.2.2 Vulnérabilité de l'Agriculture, des écosystèmes et de la biodiversité

3.2.3 Vulnérabilité des infrastructures et équipements

3.2.4 Vulnérabilité du Genre

3.2.5 Vulnérabilité économique

3.2.6 Niveau de vulnérabilité par secteur

4. ANALYSE DU CADRE DE GOUVERNANCE CLIMATIQUE

4.1 Initiatives traditionnelles et coutumières des communautés

4.2 Réponses des collectivités territoriales en matière de résilience

4.3 Innovations institutionnelles pour la gouvernance climatique locale en Côte d'Ivoire

5. RECOMMANDATIONS

5.1 Renforcement de la participation des citoyens et la prise en compte de leurs préoccupations et leurs avis dans les documents de politique climatique

5.2 Renforcement du genre dans la lutte contre le changement climatique

5.3 Réalisation d'initiatives pour une action climatique au profit des citoyens

5.4 Mesures pour la mise en œuvre des actions identifiées

5.5 Mesures de coopération institutionnelle et citoyenne au profit d'une action climatique durable

CONCLUSION

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

LISTE DES ACRONYMES/ABRÉVIATIONS

BAD Banque Africaine de Développement

CDN Contributions déterminées au niveau national

CEA Commission Économique pour l'Afrique

CEDEAO Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest

CES Conseil Economique et Social

CESEC Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel

CNCC Commission Nationale sur les Changements Climatiques

CO2 Gaz carbonique (Dioxyde de Carbone)

COP/CdP Conférence of Parties/ Conférence des Parties

CRE Centre de Recherche Ecologique

CRO Centre de Recherche Océanologique

DLCC Direction de la Lutte contre les Changements Climatiques

DMN Direction Météorologique Nationale

FAO Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

FEM Fonds pour l'Environnement Mondial

FMI Fonds Monétaire International

CFA Communauté Financière Africaine

GENEC Groupe d'Experts Nationaux sur l'Évolution du Climat

GES Gaz à Effet de Serre

GIEC Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat

N2O Oxyde nitreux ou Peroxyde d'Azote

OCDE Organisation de Coopération et de Développement Économiques

ODD Objectifs de Développement Durable

OMM Organisation Météorologique Mondiale

OMS Organisation Mondiale de la Santé

ONG Organisation Non-Gouvernementale

ONU Organisation des Nations Unies

PCT Plan Climat Territorial

PIB Produit Intérieur Brut

PNCC Programme National Changement Climatique

PMA Pays Moins Avancés

PTF Partenaires Techniques et Financiers

PNUD Programme des Nations Unies pour le Développement

PNUE Programme des Nations Unies pour l'Environnement

PNA Plan National d'Adaptation

UA Union Africaine

UCESA Union des Conseils Économiques et Sociaux et Institutions Similaires d'Afrique

UNFCC United Nations Framework Convention on Climate Change

WACA West Africa Coastal Area/ Programme de Gestion du Littoral Ouest Africain

WWW World Watch Weather

1
CONTEXTE



Le réchauffement climatique est une réalité dont l'ampleur reste encore limitée avec une augmentation de la température moyenne mondiale de 1,1°C depuis 1900 (GIEC, 2023). Selon le Résumé du sixième cycle des rapports[2] du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC), publié en mars 2023, le réchauffement de 1,1°C observé depuis la fin du XIXe siècle, est dû aux GES émis par les activités humaines.

Aussi, 3,3 à 3,6 milliards de personnes, soit plus de 40% de la population mondiale, vivent dans des contextes qui les rendent très vulnérables au changement climatique, notamment dans les pays du Sud, ce qui met en évidence la question de la justice climatique.

À cet effet, le rapport de synthèse du GIEC publié en mars 2023, soutient que : **« les communautés vulnérables, qui ont historiquement moins contribué au changement climatique actuel, sont disproportionnellement affectées ».**

Les pays et les peuples africains font partie des faibles émetteurs de GES tout en étant hautement vulnérables aux impacts du changement climatique. Ces impacts se manifestent, notamment, par la multiplication des épisodes d'inondation, de sécheresse et de vagues de chaleur.

Le continent africain pourrait subir des conséquences catastrophiques induites ou amplifiées par le changement climatique comme l'insécurité alimentaire, la raréfaction des ressources hydriques, la baisse de la productivité des ressources naturelles, la perte de la biodiversité, la dégradation accélérée des terres, l'intensification de la désertification et de l'érosion du littoral ainsi que le déclin de la santé (BAD, 2012).

Selon la Banque mondiale[3], les plus grandes zones susceptibles d'être affectées par des épisodes d'inondations côtières se trouvent en Mauritanie et au Sénégal, suivis de la Côte d'Ivoire et du Nigeria.

D'ici 2030, 108 à 116 millions de personnes en Afrique devraient être exposées à l'élévation du niveau de la mer, ce chiffre passant de 190 à 245 millions en 2060.

Les zones côtières vont se transformer en destinations des déplacements induits par le changement climatique jusqu'en 2030, car les impacts climatiques à l'arrière-pays génèrent la mobilité vers les zones côtières. Cette situation est déjà perceptible dans certains pays, comme la Côte d'Ivoire, où les conséquences du changement climatique commencent déjà à se produire.

---

[2] Rapport de synthèse AR6 : Changement climatique 2023, GIEC mars 2023

[3] Banque Mondiale, 2018, Perspectives économiques en Côte d'Ivoire

Long d'environ 560 km, le littoral de la Côte d'Ivoire souffre d'une fragilité à cause de l'érosion côtière, qui menace d'engloutir plusieurs villages et de dégrader des équipements et des infrastructures importantes. Une étude conduite dans quatre villages, à savoir Braffedon, Lipkilassié, Lahou-Kpanda et Groguida, a mis en évidence trois risques climatiques qui menacent ces villages et le bien-être des populations qui y vivent.

Il s'agit de : l'inondation, l'ensablement de la lagune et l'érosion côtière. Les impacts immédiats de ces aléas climatiques sont la destruction des maisons, des infrastructures sociales et la réduction des espaces pour la construction de logements. Faut-il aussi mentionner une baisse drastique de la quantité des prises de poissons et des fruits de mer ainsi que la destruction de plusieurs activités telles que les dispositions et équipements hôteliers.

Face aux différentes menaces induites par le changement climatique, il est évident que la capacité d'adaptation actuelle des communautés en Côte d'Ivoire ne suffit pas pour leur permettre de faire face efficacement aux défis du changement climatique. Le degré de vulnérabilité élevé de ces communautés requiert un appui considérable pour améliorer leur résilience. Dans le cadre de la révision des CDN (2022), une étude de la vulnérabilité a mis en évidence les secteurs qui pourraient subir des effets des changements climatiques en Côte d'Ivoire. Il s'agit des ressources en eau, de l'agriculture, des zones côtières, de la foresterie et de la santé.

Face à cet état de fait, l'UCESA et la BAD ont décidé de faire le présent plaidoyer dont l'objectif est de mettre en lumière la perception des citoyens et de certaines structures et institutions en Côte d'Ivoire sur le changement climatique et de faire valoir leur position sur les réponses à privilégier afin d'amorcer un réel processus de développement durable et de résilience. L'ambition de l'UCESA et de la BAD est de co-construire avec les citoyens ivoiriens, en tenant compte des spécificités du pays, des prises de positions communes et des recommandations d'actions futures en matière de climat en Côte d'Ivoire. Cette démarche sous-tend la volonté commune des citoyens ivoiriens et des institutions nationales et internationales en Côte d'Ivoire à réaliser l'idéal panafricain de durabilité, de prospérité commune, de développement humain et de progrès économique. En outre, ce plaidoyer vise à sensibiliser les autorités gouvernementales, les parlementaires, les institutions publiques ainsi que les différentes parties prenantes sur l'importance d'adopter une nouvelle approche pour mieux prendre en compte les aspirations réelles des citoyens dans la mise en œuvre des Contributions Déterminées au Niveau National (CDN) et la finalisation du Plan National d'Adaptation (PNA) et des stratégies subséquentes.

Pour une meilleure conduite de ce plaidoyer, une étude a été menée sur la perception des citoyens ivoiriens afin de prendre l'avis de certaines institutions impliquées dans la lutte contre le réchauffement climatique. La collecte des données était basée sur la consultation documentaire et des interviews réalisées auprès des responsables de certaines institutions et structures impliquées dans la gestion de la crise climatique.

L'étude réalisée par l'UCESA, assistée par le cabinet Opinionway, spécialisé en sondage, portait sur la perception du changement climatique par les citoyens ivoiriens. Aussi, des documents tels que **«le Plaidoyer de l'UCESA pour une action africaine face au dérèglement climatique »**, des rapports de la BAD spécifiques à la Côte d'Ivoire, le rapport révisé des CDN de la Côte d'Ivoire et autres communications nationales sur le changement climatique, ont été consultés. La consultation documentaire a également porté sur des revues de la Banque Mondiale, des rapports d'études menés dans le cadre du Programme de Gestion du Littoral Ouest Africain (WACA) en Côte d'Ivoire en vue de comprendre le niveau de vulnérabilité du littoral ivoirien face au phénomène de l'érosion côtière.



2

CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PERCEPTION DES CITOYENS IVOIRIENS



2-1 Profil climatique de la Côte d'Ivoire

Le climat de la Côte d'Ivoire a connu des fluctuations depuis les années 1950. Les décennies 1950 et 1960 ont été relativement humides tandis que les décennies 1970 à 1990 ont été sèches.

L'analyse de la normale[4] 1971-2000 par rapport à celle de 1961 à 1990 montre une réduction moyenne des précipitations de 6% sur toute l'étendue du territoire ivoirien, avec des baisses remarquables de 13% au sud-ouest et 11% au sud-est. La pluviométrie a été particulièrement déficitaire depuis les années 1980 par rapport à la moyenne 1951-1980. Au niveau de la thermométrie, des études menées par la Direction Météorologique Nationale (DMN) de la Côte d'Ivoire montrent que depuis la décennie 1980, le pays s'est réchauffé en moyenne de 0,5°C (PNCC, 2014).

Entre 1970 et 2000, la Côte d'Ivoire a enregistré une hausse moyenne des températures de +0,5 à +0,8 °C, soit environ +0,015 à +0,02 °C par an (PNUE, 2023). Cette tendance s'inscrit dans le contexte plus large du réchauffement climatique observé en Afrique de l'Ouest. À l'horizon 2050, les projections indiquent une augmentation de +1,5 à +3 °C, tandis que d'ici 2100, selon le scénario d'émissions élevées (SSP5-8.5), la hausse pourrait atteindre +3 à +4,5 °C (GIEC, 2023 ; Banque mondiale, 2023).

Références :

- PNUE (2023). Côte d'Ivoire – Climate Change. UNEP/GRID. https://dicf.unepgrid.ch/cote-divoire/climate-change
- GIEC (2023). Sixième rapport d'évaluation – Résumé à l'intention des décideurs.
- Banque mondiale (2023). Rapport pays sur le climat et le développement – Côte d'Ivoire. https://www.worldbank.org

Cette évolution menace les communautés côtières de la Côte d'Ivoire et pourrait provoquer le problème de l'intrusion marine dans les cours d'eau côtiers et dans les nappes phréatiques, ce qui rendrait l'eau inutilisable, notamment pour l'usage domestique, et endommagerait la biodiversité.
Certains modèles climatiques prévoient une hausse du nombre de journées de fortes précipitations, qui passeraient de 7 par an en 2000 à 8 et à 10 en 2080 (PIK, 2021).

[4] La Normale désigne la valeur moyenne d'un paramètre météorologique (température, humidité, précipitation, pression, force du vent, insolation) déterminée sur un intervalle de temps de trente ans.

2-2 Perception des citoyens ivoiriens selon l'étude de l'UCESA

L'étude conduite par l'UCESA en 2021, met en exergue que 315 sur les 583 citoyens ivoiriens sondés, soit 54% affirment que le changement climatique est causé par la déforestation ou la dégradation des forêts.

Pour 48% des enquêtés, la pollution et les Gaz à Effet de Serre (GES) émis par les pays riches sont les causes du changement climatique. D'autres, par contre, considèrent la croissance démographique et les mauvaises pratiques agro-pastorales ; ces derniers représentent respectivement 21% et 14% des enquêtés.

Les résultats des enquêtes ont montré un niveau différent de la perception des populations sur les effets du changement climatique. Pour 53% de ces citoyens, ces effets se manifestent par la déforestation : 52% estiment qu'il s'agit de la hausse de la température tandis que 43% évoquent la baisse de la production agricole et l'appauvrissement des sols. 42% des citoyens enquêtés évoquent les épidémies, la recrudescence des maladies et l'apparition de nouvelles maladies parmi les effets du changement climatique. Par contre, 40% désignent le changement du cycle des saisons, la perturbation des moussons et des pluies comme étant les conséquences du changement climatique.

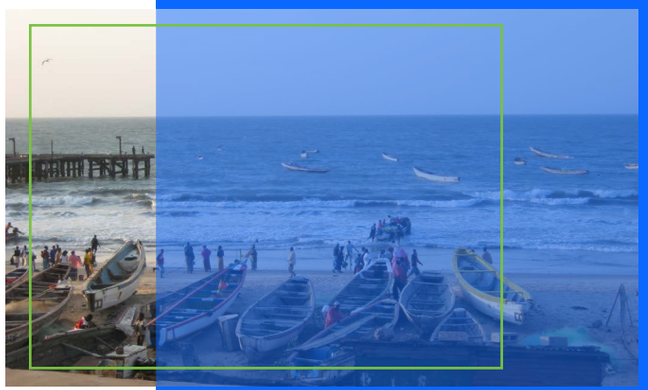
Quant à la perception des impacts du changement climatique, 75% des enquêtés affirment avoir subi des impacts du changement climatique soit dans leur habitation, soit sur leur lieu de travail.

Parmi ces participants, 70% sont de sexe féminin et 79% de sexe masculin ; de plus 68% vivent en milieu rural, tandis que 76% vivent en milieu urbain. 24% des citoyens interrogés ont mentionné ne pas subir de conséquences du changement climatique ni dans leur lieu d'habitation, ni dans leur lieu de travail et sont dubitatifs quant aux impacts du changement climatique.



3

ANALYSE DE LA CORRÉLATION ENTRE L'ÉTUDE SUR LA PERCEPTION DES CITOYENS ET LES DOCUMENTS POLITIQUES ET L'ÉTAT DE VULNÉRABILITÉ DU PAYS



3-1 Corrélation entre l'étude sur la perception des citoyens et les documents de politique climatique

L'étude de l'UCESA sur la perception des citoyens africains sur les changements climatiques a montré que les changements du climat sont causés par la déforestation ou la dégradation des écosystèmes forestiers, la pollution et les GES émis par les pays riches. Cependant, la croissance démographique et les mauvaises pratiques agro-pastorales sont considérées comme des facteurs à forte contribution.

À ce titre, il faut souligner que la Côte d'Ivoire a enregistré une forte déforestation depuis son accession à l'indépendance au moment où le pays accélérait son développement sur la base de la production agricole. En particulier, le couvert forestier du pays est passé de 16 millions d'hectares en 1900, à 7,8 millions en 1990 et à 3,4 millions en 2015 (Ministère des Eaux et Forêts, 2018).

C'est à juste titre que les interviewés ont mentionné que les GES responsables du réchauffement climatique sont issus de certaines activités anthropiques dont essentiellement la mauvaise pratique de l'agriculture, les déchets et les transports. Ils ont insisté qu'en dépit des causes naturelles responsables du réchauffement climatique, cette crise climatique est la conséquence des activités humaines.

Par ailleurs, l'enquête conduite par l'USECA a souligné que les conséquences du changement climatique en Côte d'Ivoire sont : la déforestation, la hausse de la température, la baisse de la production agricole et l'appauvrissement des sols, la recrudescence des maladies et l'apparition de nouvelles maladies.

Les responsables de structures et institutions interrogés ont mentionné ces mêmes conséquences tout en énumérant des conséquences spécifiques complémentaires. Ils ont également mentionné comme conséquences principales, l'érosion côtière, la sécheresse qui devient de plus en plus longue et sévère, la recrudescence des maladies comme le paludisme et les infections respiratoires aiguës, les pertes agricoles et la réduction des ressources en eau, les feux de brousse, les glissements et éboulements de terrain.

Quant au vécu local, il faut noter qu'en Côte d'Ivoire, toutes les régions administratives subissent des effets du changement climatique, mais différemment. Toutefois, certaines régions sont beaucoup plus affectées que d'autres. De même, certaines villes et certains villages au sein d'une même région sont plus vulnérables que d'autres.

Les responsables interviewés ont mentionné que les régions les plus vulnérables sont celles qui sont situées sur le littoral à cause du problème de l'érosion côtière et des inondations.

Il s'agit principalement de : la région des Lagunes, à Abidjan, dans la commune de Port-Bouët, Vridi, la région du Sud Comoé avec la ville historique de Grand-Bassam, la Sous-préfecture d'Assinie, les villages d'Azuretti et d'Assouindé, et la région des Grands-Ponts avec les villes de Jacqueville et de Grand-Lahou et leurs villages environnants.

Certaines régions telles que celles du Gbêkê dont le Chef-lieu Bouaké a connu en 2018 plus de trois mois sans avoir accès à l'eau potable du fait de l'assèchement du Lac « la Loka », qui approvisionne la ville de Bouaké en eau potable.

Les régions du N'Zi et de la Marrahoué, ayant pour Chefs-lieux respectifs, Dimbokro et Bouaflé, ont enregistré des inondations au cours de l'année 2022 du fait de leur proximité des grands fleuves qui sortent de leur lit en période de crue au cours des fortes pluies. Ces régions sont, depuis ces dernières années, affectées par des inondations du fait du nombre plus important de jours de pluie extrême (Tableau 1).

Les responsables de structures interrogés, ont souligné que les régions et les localités productrices du cacao affichent une vulnérabilité élevée dont les conséquences pourraient fragiliser l'économie du pays. Il s'agit, en général, des grandes régions du Sud-ouest et de l'Ouest de la Côte d'Ivoire, et particulièrement les régions de San-Pédro, de Soubré, de Sassandra, de Gagnoa et de Man.

Régions	T° moyenne (Deg C/décennie)	Total des précipitations (mm/décennie)	Nombre de jours de pluie extrême (Journée/décennie)	Nombre de jours de pluie (Jour/décennie)
Cours supérieur de la rivière de la Comoé	+ 0.12	Légèrement à la hausse	+ 3.4	-6.0
Centre	Légèrement à la hausse	Non évident	+ 2.4	-4.7
Sud	0.06	Légèrement à la baisse	Légèrement à la hausse	-6.0

Tableau 1: Tendances caractéristiques des précipitations et de la Température en Côte d'Ivoire

Source: Rapport de la BAD[5], 2019

Les CDN de la Côte d'Ivoire et son 1er Rapport Biennal Actualisé (BUR)[6] présentent les secteurs suivants comme étant vulnérables au changement climatique : agriculture et foresterie, santé, ressources en eau, zones côtières, énergie et déchets.

[5] Banque Africaine de Développement (BAD) ; Profil national de changement climatique

[6] Rapport Biennal Actualisé : une exigence de la CNUCC de produire un rapport chaque deux ans qui donne un aperçu des efforts du pays en matière d'atténuation et accroît la transparence en matière d'actions et de besoins du pays.

3-2 Vulnérabilité du pays

Le changement climatique est un enjeu majeur pour la Côte d'Ivoire. Il est bon de rappeler que le pays est classé 144e sur 169 pays pour son indice Notre Dame – Global Adaptation Initiative (ND-GAIN[7]). Ce classement propulse la Côte d'Ivoire au rang des pays les plus vulnérables aux effets des changements climatiques.

3-2-1 Vulnérabilité du littoral

En Côte d'Ivoire, la conséquence tangible du réchauffement climatique est perceptible sur le littoral à travers le phénomène de l'érosion côtière. Long d'environ 560 km, le littoral ivoirien présente deux caractères : la zone allant de Tabou à Sassandra présente des falaises rocheuses tandis que celle de Sassandra à Aboisso (frontière ghanéenne) présente un cordon sableux, donc très vulnérable au phénomène de l'érosion côtière. Plus des 2/3 du littoral ivoirien sont affectés par l'érosion côtière. Selon une étude menée par le Centre de Recherche Océanologique (CRO), le trait de côte évolue de manière rapide. Dans la zone située entre Sassandra et Vridi-Port-Bouët, le recul du trait de côte observé est de 3 mètres par an.

Cinq villages côtiers ont fait l'objet d'une étude particulière du fait de leur forte vulnérabilité aux aléas climatiques ; il s'agit de Braffédon, de Lahou-Kpanda, de Likpilassié, et de Groguida. Dans ces villages, le système hydrologique et hydraulique global présente un secteur d'étude complexe avec trois composantes (mer, lagune et fleuve) qui interagissent les uns avec les autres tout en causant une instabilité de l'embouchure et l'ensablement de la lagune (WACA, 2020).

Dans les villages de Lahou-Kpanda et de Groguida en période de la saison des pluies, le niveau des eaux de la lagune augmente et inonde les villages jusqu'à environ 100 m sur la terre ferme. Aujourd'hui, dans ces villages, l'avancée de la mer a déjà englouti plusieurs habitations et une bonne partie du cimetière dans le village de Lahou-Kpanda (Photo 1). En cas de fortes pluies, le mouvement des vagues de la mer s'élève de plusieurs mètres d'altitude et ces vagues se déversent dans le village tout en l'inondant. Au cours de ces périodes, les populations perdent leurs biens et sont exposées aux risques de contracter des maladies comme la diarrhée et le paludisme.

Dans ces villages, le problème de l'érosion côtière est accentué par l'instabilité de l'embouchure des trois cours d'eaux et l'ensablement de la lagune. Il s'agit de l'Océan Atlantique, le fleuve Bandama et la lagune Tagba.

[7] L'indice global d'adaptation de Notre-Dame (Notre Dame Global Adaptation Index, ND-GAIN) mesure la vulnérabilité des pays au changement climatique et leur capacité à s'y adapter, https://gain.nd.edu/our-work/country-index/

L'activité de pêche, qui représente la première occupation des communautés, n'est plus fructueuse du fait de l'ensablement de la lagune et de l'embouchure.
En effet, l'ensablement constitue un obstacle à la migration des poissons de la mer vers la lagune pour leur reproduction. Par conséquent, l'activité de pêche est moins fructueuse et de plus en plus délaissée par la communauté villageoise.



Photo 1: Cimetière du village de Lahou-Kpanda englouti par les vagues de mer du fait du retrait du trait de côte
Source: Dr Durand OBOUE, Juin 2023

3-2-2 Vulnérabilité de l'Agriculture, des écosystèmes et de la biodiversité

Les zones agroécologiques pourraient subir une métamorphose, résultante des impacts climatiques sur les écosystèmes, la biodiversité et la production agricole. Comme option d'adaptation au changement climatique, des modèles (couplage de modèles Océan, végétation et pluviométrie) prévoient une augmentation de la diversité des espèces tandis que des projections du couvert arboré sont incertaines. (SODEXAM, 2022).

En guise d'exemple de conséquence, les localités de Dimbokro et de Bouaflé ont enregistré plusieurs cas d'inondations.
Les paysans ont vu leurs champs inondés et leurs productions agricoles détruites par l'eau au cours de la petite saison pluvieuse en octobre 2022.

[8] Un modèle climatique vise à représenter le climat et son évolution. Comme le climat est complexe, les modèles climatiques peuvent prendre en compte un nombre fixé de variables et donc se rapprocher plus ou moins de la réalité.

3-2-3 Vulnérabilité des infrastructures et équipements

Le changement climatique affecte les infrastructures et provoque des dégâts importants en Côte d'Ivoire. Concernant le commerce des produits agricoles, les infrastructures de transport sont particulièrement vulnérables aux événements météorologiques extrêmes.

Des changements et l'instabilité fréquents dans les débits et les précipitations sont à la source des inondations dans plusieurs localités du pays démolissant par endroits, la ligne de chemin de fer, les ponts, et les voies routières.

Du fait de la saison sèche, qui devient de plus en plus longue, le niveau des eaux des barrages baisse, ce qui réduit la capacité de ces barrages en termes de production de l'électricité et de l'approvisionnement des ménages en eau potable.

3-2-4 Vulnérabilité du Genre

Le changement climatique est un sujet capital qui invite une contribution significative des femmes et des jeunes filles surtout en milieu rural.
Avec un faible taux d'alphabétisation 47.2 % contre 63.3% pour les hommes, les femmes apparaissent plus vulnérables aux effets des changements climatiques en Côte d'Ivoire. Par ailleurs, les femmes représentent plus de 70% de la main d'œuvre rurale et jouent un rôle important dans toutes les chaînes de valeur agricole (production, transformation, commercialisation...)

À cet égard, l'autonomisation des femmes dans la planification et la prise de décisions, ainsi que dans la mise en œuvre de mesures influençant le changement climatique doit être une priorité pour les efforts communs plus effectifs, en particulier à l'échelle locale. Ceci implique que les hommes et les femmes doivent être au même niveau de compréhension du processus des changements climatiques et partagent les informations sur la façon d'atténuer les effets négatifs. Il est important que les femmes aient un accès égal aux connaissances, aux ressources et aux technologies qui sont nécessaires pour influencer les changements climatiques.

De même, il est crucial que les femmes participent plus activement aux négociations qui mettent en forme le nouveau régime d'ensemble sur le changement climatique.
En effet, la participation des femmes au développement des nouvelles technologies peut donner l'assurance qu'elles sont adaptées aux besoins climatiques et y jouent un rôle important d'agents de la transition écologique. Nous devons écouter leur voix afin qu'elles deviennent de véritables actrices de la lutte contre les changements climatiques.

3.2.5 Vulnérabilité économique

La Banque mondiale estime l'impact économique du changement climatique d'ici 2040 à une perte comprise entre 380 et 770 milliards de francs CFA (BM, 2023) soit 1/3 du PIB de la Côte d'Ivoire. (Banque mondiale, 2018).

Secteurs	Impacts potentiels du changement climatique
Agriculture	- Changements dans la production agricole, y compris l'élevage et l'aquaculture - Changements dans la production du café et du cacao - Changements dans les zones climatiquement appropriées pour la production agricole, la zone de cacao dans la région de N'Zi Comoé progressant vers le centre-ouest, entraînant déforestation et migration - Saisons écourtées de la croissance des cultures - Stress hydrique croissant des plantes - Réduction de la biomasse - Dégradation et perte des terres agricoles, et réduction du potentiel de productivité des écosystèmes - Réduction de la biodiversité dans les zones écologiquement riches du nord-est, du centre et du sud-ouest du pays, en raison de la baisse des précipitations et de la hausse des températures
Pêche	Changements dans les activités de pêche du fait de l'érosion côtière
Ressources en eau	- Réduction du ruissellement et disponibilité de l'eau de surface - Changements dans la disponibilité des ressources en eau souterraine - Changements dans le vaste réseau hydrographique de la Côte d'Ivoire et dans quatre grandes rivières, y compris le Fleuve Bandama
Infrastructures construites et établissements humains	- Dommages ou destruction des infrastructures côtières, y compris les réseaux de transport - Augmentation de l'érosion côtière
Santé humaine	Prévalence accrue des maladies à transmission vectorielle telles que le paludisme et la méningite

Tableau 2: Impacts potentiels du changement climatique par secteurs d'activités

Source: BAD[10], 2018

3-2-6 Niveau de vulnérabilité par secteur

La révision des CDN a déterminé onze secteurs stratégiques de développement vulnérables au changement climatique (Tableau 3). Selon leur niveau de vulnérabilité, certains secteurs ont été classés comme étant à forte vulnérabilité tandis que d'autres ont été classés comme étant à faible ou moyenne vulnérabilité.

Les secteurs à forte vulnérabilité identifiés sont les suivants : agriculture/élevage/aquaculture, l'utilisation des terres, les forêts, les ressources en eau, les énergies et la zone côtière.
Ces secteurs dit à forte vulnérabilité présentent déjà les impacts des changements climatiques comme le témoigne les responsables des structures enquêtées.

[10] Banque Africaine de Développement (BAD) ; Profil national de changement climatique

Les secteurs à faibles ou moyennes vulnérabilité concernent ceux de la pêche, des infrastructures notamment les habitations, les voies de transport, la santé et le genre.
Le témoignage des communautés du littoral montre que les ressources halieutiques se font de plus en plus rares.
Les habitations des populations surtout celles installées sur le littoral sont constamment détruits par l'avancée de la mer sur le continent.
Certaines études conduites par l'Institut Pasteur d'Abidjan montrent que les maladies en lien avec le climat sont de plus en plus présentes au sein des populations.

Niveau de vulnérabilité	Secteurs
Forte	- Agriculture/Élevage/Aquaculture - Utilisation des terres - Forêts - Ressources en eau - Énergies - Zone côtière
Faible ou moyenne	- Pêche - Infrastructures (habitats) - Transport - Santé publique - Genre

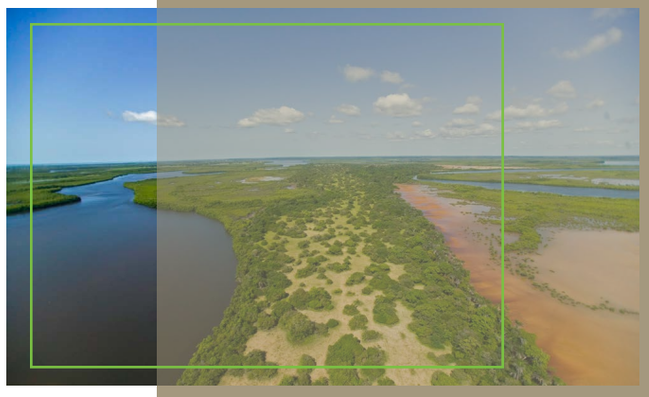
Tableau 3: Secteurs d'activités et niveau de vulnérabilité

Source: Ministère de l'Environnement 2022



4

ANALYSE DU CADRE DE GOUVERNANCE CLIMATIQUE



Cette partie présente les initiatives réalisées dans le cadre de la gouvernance climatique.
Il s'agit des initiatives traditionnelles et coutumières que mènent les communautés impliquées dans la gestion de la crise climatique en Côte d'Ivoire, la réponse des collectivités territoriales et les innovations apportées par les institutions.

4-1 Initiatives traditionnelles et coutumières des communautés

Les populations vivant en Côte d'Ivoire avaient des pratiques endogènes, moins agressives sur l'environnement.
Ces pratiques sont en lien avec les traditions et les coutumes de ces communautés.
À l'origine, celles-ci adoptaient ces pratiques tout en ignorant qu'elles contribuaient à renforcer leur résilience face aux changements environnementaux et climatiques. En effet, selon les responsables interrogés dans les structures et les institutions, le développement des forêts sacrées par les communautés villageoises a créé des microclimats dans ces localités, ce qui a favorisé la tombée de pluie tout en réduisant la durée de la saison sèche. Aussi, les forêts sacrées abritent de la biodiversité animale et végétale tout en constituant des réserves naturelles pour les communautés villageoises.

Certaines communautés villageoises ont tout de même initié de façon coutumière des interdits de pêche et de chasse parfois en guise de Totem. Ces pratiques ont institué des règles entre les membres des communautés, ce qui a permis de préserver les ressources naturelles dont elles disposent.
Consciente de l'existence d'une menace naturelle sur la biodiversité animale et végétale due aux effets du changement climatique, ces pratiques traditionnelles ont le potentiel de contribuer à la sauvegarde de ces ressources tout en renforçant la résilience des communautés locales.

Les réponses des personnes interrogées ont mis en exergue que les communautés locales ont des pratiques leur permettant de s'adapter dans plusieurs domaines. Elles ont affirmé que certaines communautés ont la capacité de réaménager leur calendrier agricole en vue de la mise en terre des semences pour les nouvelles cultures. Ces communautés pratiquent aussi l'irrigation des champs et la recharge artificielle des nappes souterraines pour la conservation de l'eau qui sera réutilisée en période de sécheresse.
Étant conscientes des perturbations des saisons, les populations locales mettent en application leurs connaissances coutumières.

Au niveau de l'élevage, la transhumance est encouragée par les communautés locales durant la saison sèche.
De plus, des pratiques de préservation naturelle des cours d'eau en vue de faire face aux risques de raréfaction de l'eau et de pouvoir continuer à abreuver le bétail sont en vigueur dans les villages.
Dans le domaine de la pêche, les communautés locales ont des pratiques permettant de préserver les mares en les sacralisant pour anticiper la baisse de stocks des ressources halieutiques.

4.2 Réponses des collectivités territoriales en matière de résilience

Plusieurs collectivités territoriales déploient des efforts pour renforcer la résilience des populations locales et des territoires impactés par le réchauffement climatique à travers des documents de planification et de stratégie qui tienne compte de ce fléau. Ainsi, la région du Bélier dans le centre de la Côte d'Ivoire s'est dotée d'un Plan Climat Territorial (PCT), la région du Cavally dans l'Ouest de la Côte d'Ivoire dispose d'un plan de croissance verte et la région de la Mé dans le sud-est du pays est en cours d'élaboration d'un plan Vert.
Certaines communes, telles que Grand-Lahou dans la région des Grands-Ponts et Abengourou dans la région de l'Indénié Djuablin, ont élaboré leur rapport de vulnérabilité climatique.
Par ailleurs, il est prévu l'élaboration de plan climat pour chacun des 12 districts autonomes de Côte d'Ivoire, et ce, dès 2024 avec l'appui technique du Programme National Changement Climatique (PNCC) sous l'égide du MINEDDTE et l'appui financier du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) avec un Financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM).

Ce projet, qui vise à doter les districts autonomes par des PCT, permettra à la plupart des collectivités ivoiriennes de disposer de cadres d'adaptation, dont les projets programmés seront potentiellement financés par le FEM.
Toutefois, pour le moment, les actions concrètes pouvant renforcer la résilience des populations et des régions ne sont pas encore conduites par la majorité des collectivités territoriales.

4.3 Innovations institutionnelles pour la gouvernance climatique locale en Côte d'Ivoire

La Direction de la Lutte contre les Changements Climatiques (DLCC) et le Programme National Changement Climatique (PNCC) interrogés, ont mentionné être les acteurs de l'élaboration de la politique nationale de changement climatique et elles assurent le suivi de la mise en œuvre de cette politique. Ces instances ont en charge l'élaboration des communications nationales, des rapports biennaux et la préparation du pays à participer aux Conférences des Parties (COP).

Toutefois, pour qu'un individu devienne un véritable acteur du changement climatique en Côte d'Ivoire, il faut être instruit à quatre (04) niveaux :

- Au niveau politique, il faut avoir la connaissance de la gouvernance climatique actuelle de l'État, des politiques climatiques futures prévues et être capable de proposer des stratégies de lutte contre les changements climatiques aux pouvoirs politiques

- Au niveau juridique, avoir une connaissance du cadre juridique et institutionnel climatique actuel et avoir une vision sur les besoins juridiques de la Côte d'Ivoire pour redynamiser la lutte contre les changements climatiques

- Au niveau économique, avoir une connaissance approfondir des notions d'économies de l'environnement et les besoins en finance climat de la Côte d'Ivoire. De même, une bonne appréhension des projets prioritaires en termes de financement reste un atout capital

- Au niveau social, avoir une connaissance des difficultés et des besoins des populations et des communautés pour construire une meilleure résilience de celles-ci aux effets néfastes du changement climatique.

En effet, pour être de bons acteurs dans la lutte contre le réchauffement climatique, il serait indispensable d'impliquer plusieurs acteurs notamment, les femmes et les jeunes dans l'élaboration des documents de stratégies, programmes et projets, de même que dans leurs mises en œuvre et leur suivi-évaluations.

5
RECOMMANDATIONS



Les recommandations formulées sont orientées vers le renforcement de la participation des citoyens dans l'action climatique, la réalisation d'activités en faveur du climat et la formulation de mesures et leur mise en œuvre.

5-1 Renforcement de la participation des citoyens et la prise en compte de leurs préoccupations et leurs avis dans les documents de politique climatique

- Vulgariser les bonnes pratiques environnementales déjà existantes et les écogestes
- Mener des études auprès des communautés pour recueillir leurs solutions endogènes de lutte contre le changement climatique
- S'appuyer sur les règles coutumières des populations rurales pour une exploitation responsable et durable des écosystèmes.

5-2 Renforcement du genre dans la lutte contre le changement climatique

- Souligner la nature différente des vulnérabilités, des préoccupations et des priorités des femmes et des hommes en matière de changement climatique
- Encourager les femmes à participer sur un pied d'égalité aux actions de lutte contre le changement climatique
- Écouter et Sensibiliser de manière continue les femmes et les jeunes filles sur les nouvelles technologies vertes en vigueur
- Aborder les vulnérabilités spécifiques des femmes ivoiriennes dans l'agriculture
- Renforcer les compétences en rapport au climat adaptées aux filles et améliorer l'accès des femmes aux emplois verts

5-3 Réalisation d'initiatives pour une action climatique au profit des citoyens

- Instruire les populations sur l'utilisation rationnelle des ressources en eau et le rôle des puits de Gaz à Effet de Serres que constituent les forêts
- Sensibiliser les communautés sur la nécessité de la culture dans la protection de l'environnement de sorte à faire d'eux des acteurs clés de la sauvegarde environnementale et du développement des services écosystémiques
- Communiquer et sensibiliser les populations sur l'adoption de bonnes pratiques environnementales



5-4 Mesures pour la mise en œuvre des actions identifiées

- Faire adopter la loi sur le changement climatique et ses décrets d'application sur la création d'une Commission Nationale sur les Changements Climatiques (CNCC), cadre de concertation regroupant les acteurs issus des secteurs privé et public ; et sur la création du Groupe d'Experts Nationaux sur l'Évolution du Climat (GENEC), organe scientifique pour orienter les décisions politiques
- Mettre en place un cadre institutionnel et procédural fluide et rigoureux favorisant le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes aux niveaux national et international
- Mettre en place des dispositifs juridiques et politiques favorisant l'implication des communautés dans la lutte contre le changement climatique
- Mettre en place l'architecture du marché carbone en Côte d'Ivoire et le rendre opérationnel
- Faire de la veille institutionnelle et juridique pour des révisions périodiques des textes en vue de leur adaptation à l'évolution du contexte tenant compte de la nature systémique de la problématique. Ces révisions devraient surtout favoriser l'intégration de toutes les parties prenantes en définissant clairement le rôle des différents acteurs ;
- Renforcer le cadre légal pour faciliter la gouvernance climatique et la protection des ressources naturelles avec un partage équitable entre les communautés villageoises et les opérateurs économiques
- Créer un guichet unique ou un fonds national dédié au climat et le rendre opérationnel en vue d'un meilleur suivi des flux financiers
- Augmenter la part du budget de l'État consacrée aux actions climatiques
- Explorer des financements climat internes et externes pour plus de moyens
- Intégrer dans la budgétisation des dépenses de l'État des lignes de financement pour la mise en œuvre des mesures de la CDN et du PNA
- Densifier la coopération internationale en vue d'accroître le financement
- Elaborer et mettre en œuvre un programme de renforcement de capacités des populations sur la vulnérabilité au changement climatique, les impacts climatiques ainsi que les mesures d'adaptation à mettre en place dans une optique de résilience
- Financer les projets de mise en œuvre des mesures d'adaptation des communautés dans les secteurs d'activités les plus vulnérables
- Renforcer la contribution financière et matérielle endogènes pour une vision partagée sur l'adaptation, l'atténuation et le transfert de technologies afin de pallier les différents problèmes liés au changement climatique.

5-5 Mesures de coopération institutionnelle et citoyenne au profit d'une action climatique durable

- Faire un plaidoyer afin que les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), les responsables des Guichets climatiques et du Budget de l'État alignent les ressources et les procédures d'accessibilité et d'affectation des ressources sur les besoins et attentes des populations
- Mettre en place une agence ou encore une autorité dédiée exclusivement au climat, dès l'adoption de la loi sur le changement climatique
- Renforcer la communication sur les activités mises en œuvre en matière de changement climatique par l'élaboration d'une stratégie de communication
- Vulgariser et mettre à l'échelle les bonnes pratiques issues de la recherche appliquée sur le renforcement de la résilience des communautés et des territoires face aux effets du changement climatique
- Apprendre aux populations à mettre en place des agroforesteries et les instruire sur leur bien-fondé
- Mettre en place des systèmes d'alerte précoce pour informer les communautés en cas de risques et de catastrophes climatiques
- Améliorer le système de transparence pour une action climatique renforcée en Côte d'Ivoire par la collecte des données, la notification des actions et leur vérification avérée

CONCLUSION

L'élaboration du présent rapport sur le changement climatique justifie, une fois de plus, la pertinence des recommandations du « Plaidoyer de l'UCESA pour une action africaine face au changement climatique », ainsi que la promotion des initiatives de la BAD dans la lutte contre les effets du changement climatique en Côte d'Ivoire.

Il est important d'agir face aux risques climatiques tant au niveau de l'atténuation que de l'adaptation. Cet impératif est déjà une réalité pour le Gouvernement ivoirien, qui est déjà très actif tant sur le plan national qu'international.

La Côte d'Ivoire est l'un des pays africains qui ont présenté une révision des Contributions Déterminées au niveau National à la dernière Conférence des Parties en Égypte en 2022 et à avoir reçu les félicitations des Nations unies en conséquence. En effet, parmi les signataires de l'Accord de Paris, la Côte d'Ivoire fut l'un des pays à revoir ses ambitions de réduction inconditionnelle de CO2 le plus ambitieux de toute la région CEDEAO à l'horizon 2030, passant de 28, 25% à 31,40%.

Cependant, malgré cette volonté politique, beaucoup reste à faire tant sur le plan de la mobilisation des acteurs publics et privés, que sur le plan de l'opérationnalisation de politiques et stratégies d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

La présente étude qui vient de mettre en exergue la perception du changement climatique et ses conséquences par les citoyens, les responsables de structures étatiques et non étatiques justifie la nécessité d'agir avec des solutions à la vulnérabilité des populations, des communautés et des localités en Côte d'Ivoire.

Il demeure impérieux d'instaurer une culture de dialogue social climatique afin de développer une conscience de redevabilité avec des outils appropriés où les parties prenantes nationales pourront interpeller sur les cas de dysfonctionnements ou de difficultés dans la mise en œuvre des politiques et stratégies sur le changement climatique.

Au titre des solutions à la lutte contre le réchauffement climatique et la protection de la biodiversité, l'étude a montré que plusieurs alternatives nationales existent, mais elles restent moins vulgarisées et non répertoriées pour la plupart. Il faudra, par conséquent, les cartographier, les améliorer et les vulgariser à travers des campagnes de sensibilisation et des renforcements de capacités.

En effet, il serait souhaitable d'exploiter les croyances fortement répandues dans le pays, notamment celles en lien avec les questions des forêts, des eaux ou tout autre espace dit « sacré » en guise de réponse à la crise climatique et de la biodiversité. Également, la sensibilisation des populations et des communautés devrait être renforcée face aux effets du dérèglement climatique.

Enfin, importe-t-il de multiplier le financement des micro-projets à l'endroit des communautés et encourager la promotion de l'économie circulaire au niveau local.

ANNEXES

1- Liste des structures et organisations interviewées

Nom de l'organisation	Nature de la structure	Titre de l'interviewé
Ministère du Plan et du Développement	Direction Générale du Plan	Sous-Directeur
Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique	Direction de la Lutte contre les Changements Climatiques et de la Transition Ecologique (DLCCTE)	Directeur
CNFEM	Partenaire Technique et financier	SECRÉTAIRE PERMANENT
KODYME'S GROUP Sarl	Secteur privé	Directeur Général
Ministère des Eaux et Forêts (MINEF)	Direction Générale des ressources en eau	Directeur Général des Ressources en Eau
Réseau des Champions en Plaidoyer pour le Financement Adéquat de la Santé en Côte d'Ivoire (RCPFAS-CI) (CÔTE D'IVOIRE)	Organisation de la Société Civile (OSC)	ADMISTRATEUR
Alliance Panafricaine pour la Justice Climatique (PACJA-Côte d'Ivoire)	Organisation de la Société Civile (OSC)	Coordonnateur National
Commission Environnement et Cadre de vie du Conseil Economique, Social Environnemental et Culturel (CESEC)	Institution de la République	Rapporteur Général & Vice –Présidente
Club du Développement Durable de Côte d'Ivoire (CDD-CI)	Organisation de la Société Civile (OSC)	Chargé des programmes
Ministère de l'Environnement, Développement Durable et Transition Ecologique	Programme National Changements Climatiques (PNCC)	Coordonnateur

2- Guide d'entretien

Date: ..... N° de Fiche .. /.. //.. /

I. IDENTIFICATION ET CARACTÉRISTIQUES DES PARTICIPANTS

N°	Nom	Présnom(s)	Sexe	Âge (ans)	Structure de provenance	Poste occupé

II. GUIDE D'ENTRETIEN

Thèmes de discussion	Questions spécifiques	
1. Appréhension des causes et des impacts des changements climatiques	**Q1.1**	Présenter brièvement votre structure (Missions, organisation, domaines d'intervention) .....
	Q1.2	Quelles sont les causes des changements climatiques ? .....
	Q1.3	Quelles sont les impacts des changements climatiques en Côte d'Ivoire : .....
2- Compréhension et connaissance des facteurs de vulnérabilité des populations et des régions Ivoiriennes	**Q2.1**	Selon vous, quelles sont les régions et les localités vulnérables au changement climatique en Côte d'Ivoire ? .....
	Q2.2	Quelles sont les facteurs aggravant la vulnérabilité des régions et des localités ?.....
	Q2.3	Quelles sont les facteurs aggravant la vulnérabilité des populations ? .....
	Q2.4	Les populations connaissent-elles les facteurs accentuant leur état de vulnérabilité face au changement climatique ? .....
	Q2.5	Comment se manifestent les conséquences du réchauffement climatique sur les populations ? .....
3- Réponses locales, nationales et régionales pour la résilience des communautés ivoiriennes	**Q3.1**	Des communautés locales ont-elles des connaissances endogènes ou locales favorisant leur résilience au changement climatique ? Si oui lesquelles ?.....
	Q3.2	Des collectivités territoriales ont-elles des réalisations destinées à la résilience et/ou à l'adaptation des communautés ? Si oui lesquelles ? .....
4- Innovations institutionnelles pour la gouvernance locale de la question des changements climatiques en Côte d'Ivoire	**Q4**	- Êtes -vous informés de la politique du Gouvernement sur le changement climatique ? - Si oui, êtes -vous suffisamment impliqués dans la mise en œuvre de cette politique et des stratégies inhérentes ? - Que préconisez – vous pour être un véritable acteur de la lutte contre le changement climatique en Côte d'Ivoire ; - Disposez-vous d'alternatives ou de solutions dans vos traditions ?
5- Recommandations	**Q5**	Vos solutions pour des communautés résilientes au Changement climatique ? - Au plan institutionnel et juridique - Au plan opérationnel - Au plan du financement - Au plan culturel et environnemental
6- Perspectives pour une résilience durable des communautés ivoiriennes	**Q6**	D'ici 2030 que faire pour positionner la Côte d'Ivoire dans le cercle des pays résilients au Changement climatique ?

Gustave ABOUA PhD.
CESEC, Président Commission Environnement et Qualité de vie
Email : abouagustave@gmail.com , Cel : +225-0505819777/ 0708675969

